

COMMISSION TECHNIQUE REGIONALE

Epreuve de Réglementation

MF1 session 2010

Durée 1 heure

Nom /prénom _____

/20

1) Hormis ses prérogatives d'encadrement en milieu naturel, définies par l'annexe III-16a du code du sport, donnez 8 des prérogatives du MF1 dans le cadre de l'enseignement de la plongée à l'air ? **(4 pts)**

- Etre directeur de plongée (en exploration et en enseignement).
- Signer les carnets de plongée (en exploration et en enseignement).
- Valider les épreuves des brevets de plongeur de niveau 1 à 3.
- Signer les aptitudes des candidats au N4
- Membres des jurys N4 : juger les épreuves du groupe 1 et en double avec un moniteur 2^{ème} degré les épreuves des groupes 2 et 3.
- Valider les qualifications de plongeur de niveau 5.
- Signer l'UC8 (Sauvetage palmes 25m) du stage d'encadrement MF1.
- Membres des jurys Initiateur : juger à 2 les épreuves pratiques et en binôme avec un moniteur 2^{ème} degré les épreuves de pédagogie.
- Enseigner et valider les capacités 1, 2, 3, 4 et 7 du RIFAP.
- Ils peuvent être tuteurs de stages en situation pour les candidats à l'initiateur de club sous réserve d'avoir soit :
 - o participer à une formation initiale de préparation à l'initiateur de club (durée : 2 jours pleins ou 4 demi-journées fractionnées sur 1 mois maximum). C'est le Responsable de cette formation (MF2 ou BEES2 licenciés) qui valide cette participation et qui fournit le nom du MF1 à la CTR dont dépend ce MF1, aux fins d'archivage.
 - o participer à un stage CTR de formation de tuteurs (durée : 2 jours pleins). Ce stage est dirigé par un MF2 ou par un BEES2 licenciés ; le programme s'appuie sur le contenu de la formation initiale de préparation à l'initiateur de club.
 - o Participer à un stage initial de préparation au MF2 (durée : 6 jours pleins). C'est le Responsable de cette formation (instructeur fédéral) qui valide cette participation et qui fournit le nom du MF1 à la CTR dont dépend ce MF1, aux fins d'archivage.

(0.5 point par bonne réponse - maxi 4 points)

2) Vous accueillez des mineurs âgés entre 8 et 12 ans dans votre club.

- Sans tenir compte des conditions d'encadrement, ainsi que des profondeurs d'évolution, quelles restrictions réglementaires limitent leurs conditions de plongée ? **(1.5 pt)**
 - o 1 seule plongée par jour jusqu'à l'âge de 12 ans. (0.5 pt)
 - o 25 minutes maxi de temps d'immersion. (0.5 pt)
 - o Une température de l'eau supérieure ou égale à 12°C. (0.5 pt)

- Quelles sont les profondeurs limites à ne pas dépasser lors de leur baptême ? **(1 pt)**
 - o 2 mètres avant 10 ans (0.5 pt)
 - o 3 mètres de 10 à 14 ans (0.5 pt)

- Leur visite médicale de non contre indication à la plongée est annuelle. Citez au moins deux qualités de médecin habilité à délivrer ce type de certificat médical ? **(1 pt)**
 - o Médecin fédéral.
 - o Médecin diplômé de médecine hyperbare.
 - o Médecin diplômé de médecine de plongée.
 - o Médecin diplômé universitaire de médecine de plongée professionnelle.
 - o Médecin diplôme universitaire de médecine subaquatique.

- Compte tenu de l'âge des plongeurs et conformément aux règles de bonnes pratiques médicales, que peut prescrire en plus le médecin ? **(0.5 pt)**
 - o Une audio-tympanométrie. (0.25 pt)
 - o Définir une périodicité de visite médicale moindre. (0.25 pt)

3) Qu'est ce qu'une obligation de moyens ? Citez un texte législatif qui dans notre activité nous en impose un certain nombre **(1 pt)**

- o Le moniteur doit mettre tout en œuvre pour que la plongée se déroule dans les conditions matérielles, techniques et d'encadrement imposés soit par la réglementation en vigueur soit par le bon sens, en vue d'empêcher tout accident. (0.5 pt)
- o Code du sport A.322-73 à A.322-87 et annexes III-14 à III-17. (0.5 pt)

4) Expliquez la notion de Responsabilité Civile et Responsabilité Pénale. Pour chacune d'elle donnez un exemple lié à la plongée. **(1 pt)**

o Responsabilité civile : couverte par l'assurance de la licence, permet de préparer un dommage du fait d'une faute d'une négligence ou d'une imprudence

Ex : blessure par chute d'un bloc mal arrimé

o Responsabilité pénale : non couverte par l'assurance, correspond à une infraction à la loi.

Ex : ne pas respecter ses prérogatives en effectuant un baptême de plongée au-delà de 6 mètres.

(0.25 pt pour chaque définition, 0.25 pt pour chaque exemple)

5) Quels sont les organismes déconcentrés de la FFESSM ? quels sont leurs rôles ? **(2 pts)**

o Comités Régionaux ou Comités Interrégionaux (0.5 pt)

o Comités Départementaux (CoDep) (0.5 pt)

o Les ligues (0.5 pt)

o Leurs rôles : Ils représentent les instances nationales sur leur territoire et relayent la politique fédérale. (0.5 pt)

6) Selon le lieu où s'exerce la plongée (milieu artificiel ou naturel), et en fonction du type de plongée (exploration ou enseignement) qui peut être Directeur de plongée ? Donnez le niveau minimal pour chacun des 4 cas de figure **(1 pt)**

o Milieu artificiel < 6m : au moins un E1 (0.25 pt)

o Milieu artificiel > 6m : au moins un E3 (0.25 pt)

o Milieu naturel en exploration au moins un plongeur N5 (0.25 pt)

o Milieu naturel en enseignement au moins un E3 (0.25 pt)

Quels sont ses rôles, obligations et responsabilités ? **(2 pts)**

o Il fixe les caractéristiques de la plongée. (0.25 pt)

o Il représente le Président de la structure qui est responsable de l'activité. (0.25 pt)

o Il organise l'activité. (0.25 pt)

o Il est présent sur le site. (0.25 pt)

Il est responsable :

o Du choix des conditions de pratique dans le respect de la réglementation en vigueur. (0.5 pt)

o De la composition des palanquées. (0.25 pt)

o De l'organisation éventuelle des secours. (0.25 pt)

7) Au sens du Code du sport, citez l'équipement obligatoire du guide de palanquée :

a) En milieu naturel. **(1 pt)**

- o Un système gonflable au moyen de gaz comprimé lui permettant de regagner la surface et de s'y maintenir. (0.25 pt)
- o Des moyens de contrôler personnellement les caractéristiques de la plongée et de la remontée de sa palanquée. (0.25 pt)
- o Le guide de palanquée est équipé d'un équipement de plongée muni de deux sorties indépendantes et de deux détendeurs complets. (0.5 pt)

b) En milieu artificiel de moins de 6 mètres de profondeur. **(0.5 pt)**

- o Aucun

c) En fosse de plus de 6 mètres de profondeur. **(0.5 pt)**

- o Idem réponse a

8) Citez dans quels cas il est obligatoire de présenter une carte RIFA Plongée ? **(1pt)**

- o Pour les examens de plongeurs à partir du N3. (0.5 pt)
- o Pour les examens d'encadrants à partir du E1. (0.5 pt)

9) En dehors des notions d'équipement obligatoire en matériel, à quelle condition un plongeur N4 peut-il encadrer un débutant dans l'espace médian **(0.5 pt)**

- o A condition que ce débutant soit en fin de formation (0.5 pt)

10) En dehors des notions d'équipement obligatoire en matériel, citez trois conditions à réunir pour encadrer un plongeur niveau 1 dans l'espace lointain ? **(1.5 pt)**

- o Le plongeur doit être en fin de formation niveau 2. (0.5 pt)
- o Etre encadré par un E3 minimum. (0.5 pt)
- o L'effectif de la palanquée (hors encadrement) est de 2N1 + 1P4 éventuellement (0.5 pt)